



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2026/018/E

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Pierre CAVATORTO, 5^{ème} Adjoint au Maire

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu la délibération n°2026/002 du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'il appartient au maire de fixer les délégations de fonctions et de signature de ses adjoints afin d'assurer une gestion efficace des affaires communales ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services publics communaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre CAVATORTO, 5^{ème} Adjoint au Maire, reçoit, délégation de fonctions permanente pour les domaines suivants : **Commerces, agriculture, tourisme et dynamisme local.**

Cette délégation comprend :

- Commerces, agriculture, tourisme et dynamisme local ;
- Commerce de proximité, artisanat, relations avec les chambres consulaires et mission locale ;
- Économie circulaire et sociale, marchés locaux, développement économique et emploi ;
- Emploi local et insertion ;
- Concessions et cimetières (hors aménagement patrimonial et règlement) ;
- Actes et décisions relatifs au développement de l'agriculture bio et permettant de préserver la biodiversité.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre CAVATORTO reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Maire et dans le cadre de ses fonctions définies à l'article 1, les actes suivants :

- D'une manière générale, tous les actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives relevant de ses délégations ;
- Les conventions et arrêtés d'occupation temporaire du domaine public de moins de trois jours.

Monsieur Pierre CAVATORTO est autorisé à signer les bons d'engagement des dépenses relevant de ses secteurs de délégation dans la limite de 3 000 €.

La signature par Monsieur Pierre CAVATORTO des pièces et actes suivants susvisés devra être précédée de la formule suivante : « *Par délégation du Maire* ».

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260323-A_2026_018_E-AI
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la commune. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Notifiée à M. CAVATORTO,
Le :
A Cabriès
Signature :

Fait à Cabriès, le 23 mars 2026

Le Maire,
Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260323-A_2026_018_E-AI
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026